



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 28

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. MARTINDALE, *président du Comité permanent des modifications législatives*, présente le deuxième rapport du Comité :

#### Réunion :

Le Comité s'est réuni le mardi 7 mai 2002, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

#### Questions à l'étude :

- Projet de loi 6 — *Loi sur les bâtiments fortifiés/The Fortified Buildings Act*.
- Projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur la prescription/The Limitation of Actions Amendment Act*.

#### Composition du Comité :

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. DEWAR remplace M. le *ministre* ASHTON;
- M. le *ministre* MACKINTOSH remplace M. le *premier ministre* DOER;
- M. SCHELLENBERG remplace M<sup>me</sup> la *ministre* MIHYCHUK;
- M. JENNISSEN remplace M. RONDEAU;
- M<sup>me</sup> SMITH (Fort Garry) remplace M. ENNS;
- M. SCHULER remplace M. PENNER (Emerson).

#### Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé des cinq personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur la prescription/The Limitation of Actions Amendment Act* :

Elmer Courchene	président, Fort Alexander Residential School Survivors Association
George Bergen	particulier
Betty Hopkins	Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes (Manitoba)
Roma Hart	particulier
Bill Percy	section manitobaine de la Canadian Residential School Plaintiffs' Council Association

**Projets de loi étudiés et dont il n'a pas été fait rapport :**

(N° 6) — *Loi sur les bâtiments fortifiés/The Fortified Buildings Act*

Le Comité a convenu de poursuivre l'examen du projet de loi, article par article, au cours d'une réunion ultérieure.

**Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :**

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la prescription/The Limitation of Actions Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que l'article 2 du projet de loi soit amendé :*

*a) dans le paragraphe 2.1(3), par substitution, à « Le paragraphe (2) », de « Sous réserve du paragraphe (4), le paragraphe (2) »;*

*b) par adjonction, après le paragraphe 2.1(3), de ce qui suit :*

**Délai de prescription prévu sous le régime de la Loi sur les fiduciaires**

**2.1(4)** Le paragraphe (2) est assujéti au paragraphe 53(2) de la Loi sur les fiduciaires.

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

---

M<sup>me</sup> WOWCHUK, *ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation*, fait une déclaration au sujet des résultats de la rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux portant sur les politiques agricoles qui a eu lieu à Ottawa les 6 et 7 mai 2002.

M. PENNER (Emerson) fait des observations sur la déclaration.

---

L'Assemblée permet à M<sup>me</sup> la *ministre* MIHYCHUK de déposer le projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur les mines et les minéraux/The Mines and Minerals Amendment Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

---

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. DYCK, NEVAKSHONOFF, PENNER (Steinbach), JENNISSEN et GERRARD font des déclarations de député.

---

M. le *ministre* CALDWELL propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CALDWELL et M<sup>me</sup> ALLAN interviennent. Sur la motion de M. GILLESHAMMER, le débat est ajourné.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* BARRETT propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* BARRETT intervient. Sur la motion de M. LAURENDEAU, le débat est ajourné.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides, puis poursuit ses travaux en comité jusqu'à 17 heures, heure réservée aux affaires émanant des députés.

---

M. CUMMINGS présente la proposition suivante :

Proposition n<sup>o</sup> 3 : Importance de mettre en place un programme d'appui transitoire destiné à la population active

Attendu :

que la *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu* est une loi importante destinée à aider les Manitobains et Manitobaines à atteindre leur plein épanouissement et à devenir des membres actifs de la population du Manitoba;

que, étant donné que le Manitoba connaît une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, une réforme du système d'aide sociale s'impose pour aider les personnes à passer de l'aide sociale au marché du travail;

que le but de l'aide sociale n'a jamais été de devenir un programme de remplacement du revenu permanent pour les personnes physiquement aptes;

que l'aide sociale se veut un arrangement temporaire pour les personnes qui se trouvent dans des circonstances exceptionnelles et qui nécessitent de l'aide;

que l'actuel député de Fort Rouge a déclaré que « [he] has yet to meet an able-bodied or a capable social-assistance recipient who doesn't want to work »;

que sous le régime du gouvernement Pawley, le nombre de bénéficiaires d'aide sociale s'est accru de 170 %;

que depuis 1996, sous le régime du gouvernement conservateur, le nombre de bénéficiaires d'aide sociale a été réduit de 21 000;

que d'encourager des personnes physiquement aptes à demeurer toute leur vie bénéficiaires d'aide sociale revient à leur refuser la chance de s'épanouir,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à édicter la *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu* adoptée au cours de la cinquième session de la 36<sup>e</sup> Législature;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à poursuivre le travail accompli par le gouvernement conservateur et à continuer d'offrir aux bénéficiaires d'aide sociale l'occasion de faire partie de la population active du Manitoba.

Il est proposé, à l'unanimité, de modifier le sixième paragraphe de la version anglaise de la proposition par substitution, à « went up », de « rose ».

Il s'élève un débat.

M. CUMMINGS, M<sup>me</sup> la *ministre* BARRETT ainsi que MM. HAWRANIK et MARTINDALE interviennent. M. RONDEAU exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes